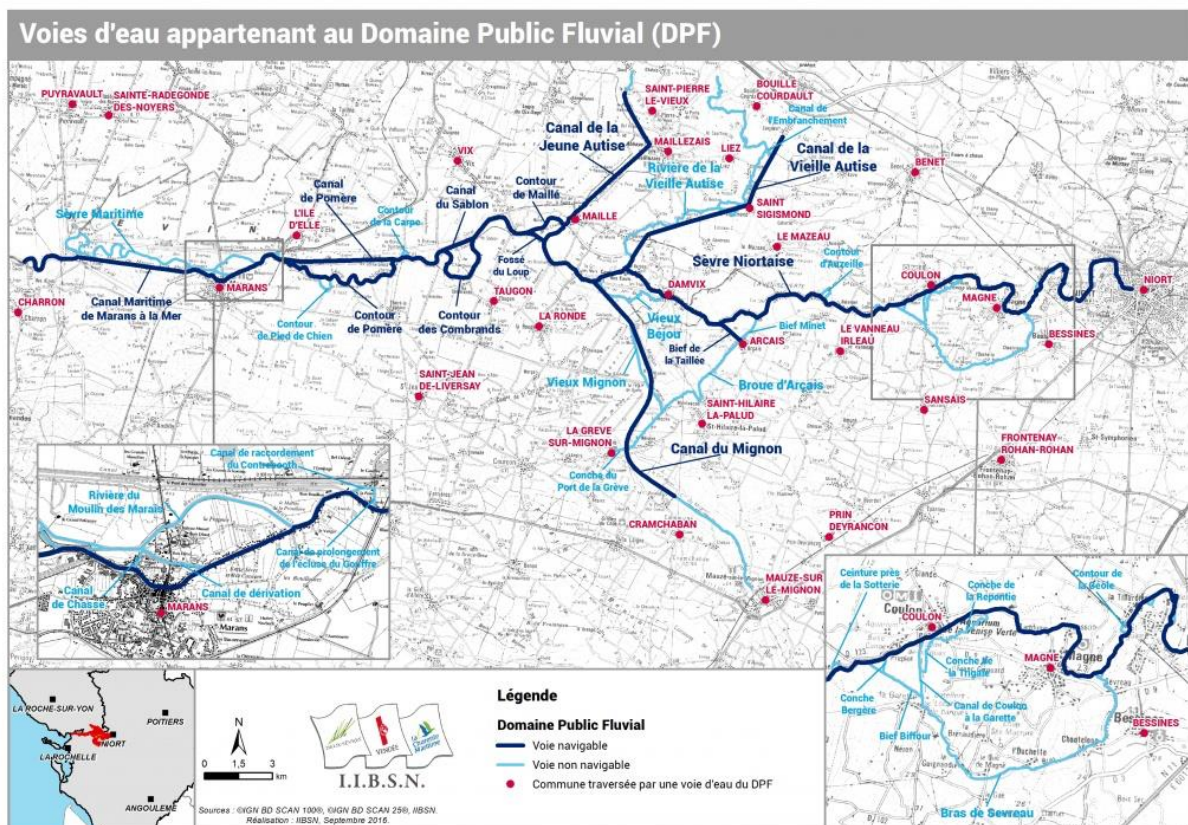


L'AGRICULTURE SEULE MODALITE DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ?

Réflexion à partir d'un stage TRP :
les projets « structurants » et les stratégies de développement des territoires de projets en Sèvres Niortaise



Geoffrey Bats
Septembre 2018



Table des matières

1	LE CONTEXTE RURAL DU TERRAIN D'INVESTIGATION DE TRP 2018	3
2	D'UNE CONCEPTION TRADITIONNELLE DU DEVELOPPEMENT DES MILIEUX RURAUX A DE NOUVELLES PERSPECTIVES	5
2.1	L'espace rural support de l'activité agricole	5
2.2	Vers de nouvelles modalités de développement des espaces ruraux	6

1 LE CONTEXTE RURAL DU TERRAIN D'INVESTIGATION DE TRP 2018

La notion de ruralité est un concept régulièrement invoqué dans les politiques d'aménagement et de développement territorial. Souvent perçu comme le négatif de l'urbain, la ruralité en doit pas être circonscrit à cette définition réductrice. D'ailleurs, cette notion a fait l'objet de multiples définitions, et nous allons ici retenir celle proposée par l'Organisation Solidarité Rural du Québec :

« La ruralité regroupe des territoires ruraux qui, au-delà de leurs disparités présentent des caractéristiques communes spécifiques. Ainsi, un territoire rural peut se considérer comme un espace ayant :

- Une faible densité de population et des établissements humains
- Une prédominance des usages agricoles, forestiers, ou naturels du sol
- Une organisation et un équipement du territoire à la mesure d'une population dispersée
- Un mode de vie de ses habitants caractérisé par un rapport particulier à l'espace, à la nature, au climat et aux saisons
- Une sociabilité particulière et un fort esprit communautaire au sein de collectivités où les membres se connaissent et s'identifient au territoire
- L'exercice d'une gouvernance locale de proximité. »

Source : Organisation Solidarité Rurale du Québec

Si nous nous arrêtons à ce stade, la définition de la ruralité serait incomplète. En effet, celle-ci laisse penser qu'il existe seulement une ruralité. Or la réalité est bien plus complexe.

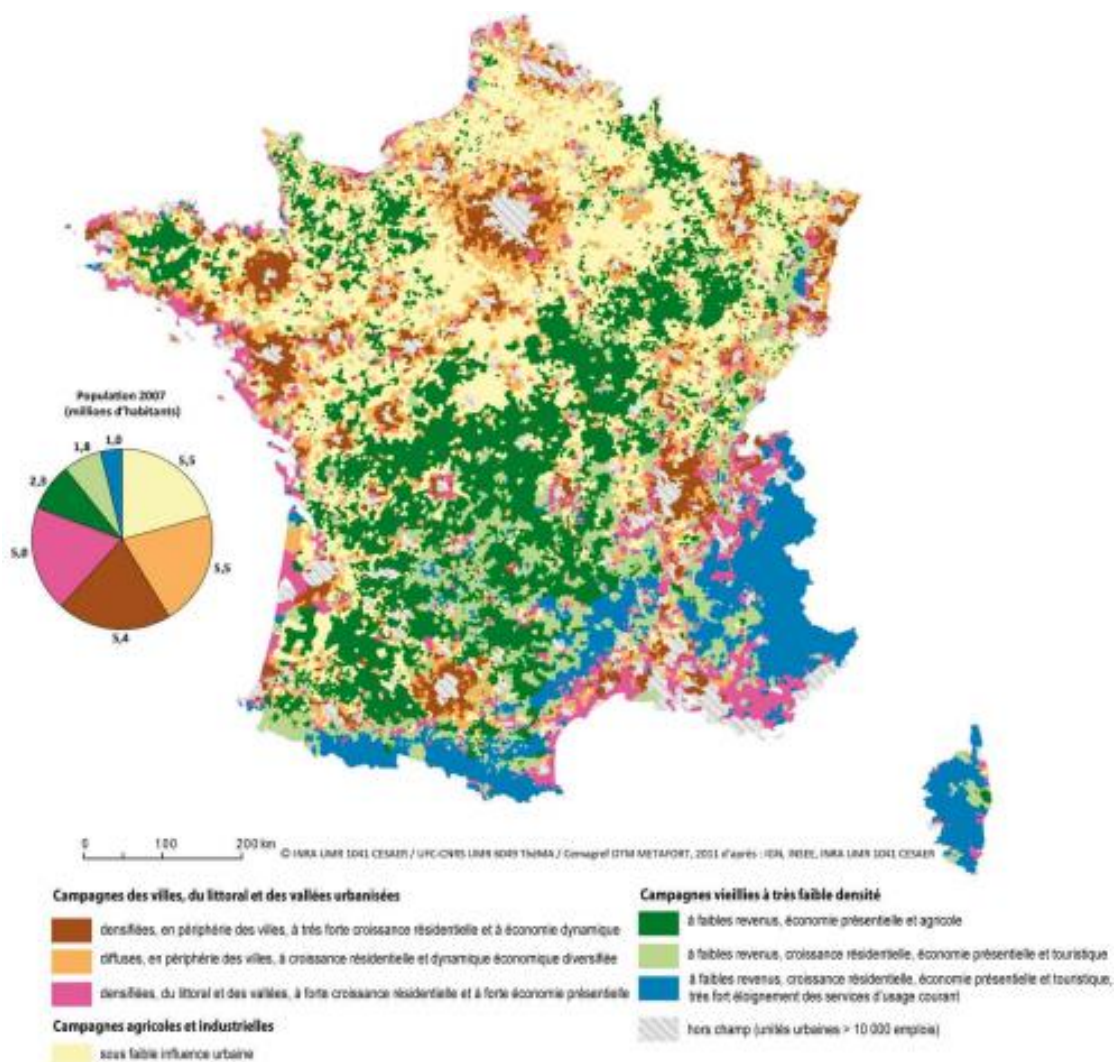
C'est ainsi que plusieurs typologies de la ruralité ont été élaborées. La première date de 2003 et a été proposée par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT). Elle distingue 3 France rurales :

- Les campagnes des villes : c'est un rural dynamique mais essentiellement grâce à l'attrait résidentiel plutôt qu'au dynamisme économique.
- Les campagnes fragiles : c'est un rural peu dense qui perd ses activités industrielles et agricoles et dont la population diminue et vieillie.
- Les nouvelles campagnes : c'est un rural touristique et à vocation entrepreneuriale qui correspondent essentiellement aux zones littorales et transfrontalières.

Cette première typologie a été réactualisée en 2010 par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), qui a distinguée :

- La Campagne des villes du littoral et des vallées urbanisées : 10 448 communes pour 16,6 millions d'habitants.
- Les campagnes agricoles et industrielles : 10 523 communes pour 5,6 millions d'habitants.
- Les campagnes vieillis à très faible densité : 12 884 communes pour 5,2 millions d'habitants.

Source : DATAR, 2012, Territoires en mouvements



Ainsi, de part ces typologies, nous voyons bien que le concept de ruralité est multidimensionnel. Bien entendu, le territoire d'investigation de TRP 2018 est un territoire rural et plus précisément si l'on suit la dernière typologie de la DATAR, il peut être considéré comme relevant des 3 typologies identifiées par la DATAR. En reprenant les éléments de définition susmentionnés, nous voyons bien l'importance de l'activité agricole dans la reconnaissance comme tel du milieu rural. Le projet des 19

réserve de substitution de la Sèvre Niortaise en constitue une belle illustration puisqu'il répond à une problématique uniquement agricole. Cependant, malgré cette conception traditionnelle du milieu rural, ne peut-on pas nous interroger sur son devenir et s'il est seulement circonscrit à la question agricole ou au contraire, peut mettre en œuvre d'autres pistes pour son développement.

2 D'UNE CONCEPTION TRADITIONNELLE DU DEVELOPPEMENT DES MILIEUX RURAUX A DE NOUVELLES PERSPECTIVES

2.1 L'espace rural support de l'activité agricole

Traditionnellement dans la théorie économique, l'espace rural était perçu comme le lieu de localisation des activités agricoles. Une première justification de la localisation des activités agricoles à la campagne est motivée par la rareté du sol et par les coûts de transports (VON THÜNEN, 1826). Comme les terres sont plus rares en milieu urbain et donc plus chères, les exploitants préfèrent se localiser à la campagne. D'autre part, ils cherchent à se localiser au plus près de la ville marchée qui sert de débouchée à la production agricole et ce, afin de maximiser leur rente. Ainsi, selon les caractéristiques des produits, l'agriculteur va chercher à se localiser au plus près de la ville marchée. De fait, nous obtenons une répartition concentrique des activités agricoles ou les matières premières dont les coûts de transports sont plus élevés vont chercher à se localiser au plus près de la ville marché, alors que les matières premières ayant un coût de transport plus faible seront localisées plus loin de la ville marché.

Ce modèle fondateur des théories du développement local présente toutefois quelques limites. En effet, VON THÜNEN pose comme hypothèse que quel que soit la localisation, le sol présente une fertilité équivalente. Bien entendu, dans la réalité cela est bien différent puisque les sols présentent des niveaux de fertilité hétérogènes selon leur accès à l'eau, l'ensoleillement, la qualité du biotope... De même, VON THÜNEN raisonne à coûts de transports croissant, c'est-à-dire qu'ils augmentent proportionnellement avec la distance à la ville. Or, la réalité est bien plus complexe, puisqu'avec la distance on réalise des économies d'échelle de transport. A contrario, des ruptures de charges imposées par le terrain peuvent engendrer des surcoûts de transports.

Une autre explication théorique fameuse de la localisation des activités agricoles, est à trouver plus de cent cinquante ans après VON THÜNEN. La Nouvelle Economie Géographique (NEG) va expliquer la localisation des activités dans l'espace, selon une logique de création de valeur ajoutée. De fait, selon le modèle centre-périphérie (KRUGMAN, 1991), les activités créatrices de valeur ajoutée vont être localisées dans les centres, alors que les activités faiblement créatrices de valeur ajoutée vont se situer en périphérie. Les centres sont les lieux dominants car ils ont en leur sein, des activités de pouvoir, de prise de décision au contraire des lieux périphériques. De plus, ce phénomène s'auto

entretien : plus les activités sont concentrées plus elles deviennent concentrées. Selon la logique de la NEG, les activités agricoles se localisent en périphérie, autrement dit dans les milieux ruraux. Mais pourquoi l'activité agricole n'est pas selon la NEG, génératrice de valeur ajoutée ? D'abord, au contraire du secteur industriel, l'agriculture est une activité à rendements constants (WALRAS, 1874), c'est-à-dire que c'est une activité sans économies d'échelle. Ensuite, le secteur agricole emploie une main d'œuvre non qualifiée là aussi au contraire du secteur industriel. Enfin, la localisation des firmes agricoles est contrainte par des éléments exogènes, dépendante du milieu, et c'est pour cela que leur localisation est supposée fixe. Une précision du modèle centre-périphérie a été apportée à la fin des années 1990, en justifiant la dispersion des activités agricoles dans l'espace rural par les coûts de transports (FUJITA, KRUGMAN & VENABLES, 1999).

Finalement ces deux théories localisent l'activité agricole en périphérie de la ville et donc en campagne. L'agriculture est ainsi qualifiée par rapport aux milieux urbains proches comme fournisseur des villes en matière première agricole. Or, si nous faisons le parallèle avec le contexte de TRP 2018, nous pouvons nuancer cette vision théorique. En effet, la région investiguée dispose d'un des rares ports en eaux profondes que compte la France, le port de La Rochelle. Ainsi, ce port est utilisé comme plateforme d'exportation des biens agricoles produits localement et notamment les céréales. De fait, si une partie de la production agricole locale est bien destinée à son hinterland immédiat, une bonne partie des biens agricoles produits en Deux-Sèvres, en Charente-Maritime et en Vienne est exporté vers l'étranger.

Les deux théories traditionnelles de l'économie régionale précédemment évoquées, expliquent la localisation des activités agricoles dans les espaces ruraux de manière négative. En effet, soit l'activité agricole rurale existe pour être au service des besoins urbains (VON THÜNEN), soit parce qu'elle est la moins intéressante des activités en terme de rentabilité économique (KRUGMAN). De plus, ces théories présentent l'activité agricole comme la seule activité des espaces périphériques et donc des territoires ruraux. Or, il serait réducteur de considérer que le développement des espaces ruraux passe uniquement par l'activité agricole.

2.2 Vers de nouvelles modalités de développement des espaces ruraux

Au-delà de l'activité agricole, les territoires ruraux disposent de ressources autres pour favoriser son développement. Une des premières nouvelles modalités de développement à envisager pour les territoires ruraux, c'est le développement par la présence (DAVEZIES 2003, DAVEZIES, 2009). La redécouverte récente par la recherche économique de la théorie de la base (SOMBART, 1916) a mis en évidence un nouveau mode potentiel de développement des territoires. La seule base productive ne suffisait plus pour expliquer les différences de développement existant entre les régions au sens économique du terme. En effet, certains territoires pourtant fortement développés d'un point de vue industriel, se retrouvaient en difficulté, alors que d'autres territoires peu dotés en industrie, connaissent une trajectoire inverse. Cette intuition s'est confirmée par le chiffrage des bases économiques des

aires urbaines françaises : la base productive n'en représente plus que 20%, les activités publiques (issues des trois fonctions publiques) 20%, les activités sociales et médicales 20% et les activités résidentielles ou présentesielles 40% de la base économique des territoires en France (DAVEZIES, 2003). Dès lors, la base résidentielle ou présenteielle selon s'il l'on se place du côté offre ou du côté demande (DAVEZIES 2009) constitue le principal levier de développement des territoires et les territoires ruraux n'échappent pas à cette logique. Les activités résidentielles ou présentesielles présentent l'avantage d'être peu soumises aux chocs économiques exogènes (JENSEN & al., 2005 ; DAVEZIES 2007, 2010 ; AUBERT et al., 2011 ; TALANDIER, 2013). En effet, elle correspond à l'attraction de résidents temporaire (touristes) ou permanent (retraités, navetteurs). Dans un contexte de prise de conscience environnementale et de recherche de qualité au détriment de la quantité de la part des individus, les territoires ruraux présentent à ce titre des avantages comparatifs conséquent. En effet, les aménités rurales permettent de satisfaire les attentes des potentiels résidents permanents à la recherche de la tranquillité et du cadre de vie paisible proposé par la campagne. Le constat est le même pour les touristes qui ont un profond désir de retour à la nature. L'intérêt de l'attraction résidentielle ou présenteielle pour les territoires, c'est que les territoires parviennent à capter des revenus générés extérieurement au territoire. Pour que l'attraction résidentielle des agents soit bénéfique au développement économique des espaces ruraux il faut, qu'en plus de capter les revenus, que les territoires soient en capacité de mettre à disposition une offre suffisante afin que ces revenus y soient dépensés. Ainsi, l'économie présenteielle complète l'économie résidentielle. Si l'offre de consommation local n'est pas assez développée, alors l'attraction résidentielle des agents n'aura qu'un effet minime (RUTLAND et O'HAGAN, 2007).

Une autre nouvelle piste de développement pour les territoires ruraux à envisager est celle de l'innovation. Traditionnellement l'innovation est la chasse gardée des métropoles car elles ont les ressources pour y parvenir (KRUGMAN, 1991). En effet, les territoires ruraux ne sont pas dotés en « *facteurs classiques de l'innovation* » tels que les a définis l'OCDE. En effet, ils ne représentent que 20% des emplois français et recherche et développement. Néanmoins, des pistes d'approfondissement de l'innovation en milieu rural sont à approfondir selon leur positionnement. Le « *territoire laboratoire* » s'appuie sur un enjeu local pour développer des solutions innovantes et spécifiques destinées à être dupliquées dans les territoires aux caractéristiques analogues. Ensuite, le « *territoire pépète* » est plutôt axé sur les ressources locales et leur valorisation afin de se différencier des autres territoires. Enfin, le « *territoire coopératif* », cherche à entretenir des collaborations avec d'autres territoires afin d'y développer une synergie. Dans cette dernière logique, un exemple remarquable d'innovation rurale peut être évoqué. Cet exemple est celui de la coopérative Mondragon qui constitue une innovation sociale rurale (LARRASQUET, 2012). Cette coopérative créée par un prêtre empreint de la doctrine sociale de l'Eglise catholique se base sur le principe de solidarité pour d'abord créer une école professionnelle. Aujourd'hui, la coopérative est présente dans divers secteurs économiques, et une majorité des salariés sont des « socios » qui participent à l'administration du groupe. Cet exemple de relation collaborative n'aurait peut-être pas pu se réaliser en milieu urbain, ne bénéficiant pas autant des valeurs de solidarités, d'entraide et de proximité qui unit les individus en milieu rural. Aujourd'hui, la coopérative Mondragon concourt largement au développement de cette région rurale du pays basque espagnol en réalisant 16 milliards de chiffre d'affaire annuel. Cet exemple donné par

la coopérative Mondragon démontre que le développement rural passe aussi par des acteurs industriels et non pas par des acteurs agricoles.

Enfin, nous pouvons évoquer une dernière voie de développement pour les territoires ruraux autre que l'activité agricole, qui est celle de l'énergie. La prise de conscience environnementale des citoyens est relativement récente et est liée aux aléas climatiques de plus en plus régulièrement observés. Or, cette préoccupation est sûrement plus prégnante dans les espaces ruraux puisque c'est les aménités particulières et le cadre de vie agréable qu'ils procurent, qui font le support de leur attractivité. Pour quelles raisons, les territoires ruraux peuvent être le terreau d'émergence de nouvelles formes de production énergétiques ? Traditionnellement, l'espace rural peut être considéré comme non économe en énergie. Le plus souvent les habitats sont anciens et consommateurs d'énergies, et de fait de la faible densité, nécessite le recours à la voiture individuelle pour effectuer les déplacements. Néanmoins, si les territoires ruraux sont handicapés par leurs caractéristiques élémentaires, ils sont disposés aussi de ressources spécifiques capables d'initier le changement énergétique. En effet, l'activation des ressources spécifiques des territoires ruraux (GUMUCHIAN & PECQUEUR, 2007) fait état d'une capacité d'innovation. Cette capacité peut se mettre au service du changement énergétique sous plusieurs formes. C'est le cas de l'activité agricole qui va de plus en plus se diversifier, pour être acteur de la transition énergétique. L'activité agricole dispose de ressources (effluents, déchets, CIVE, foncier...) nécessaires à la production d'énergie propre. En utilisant ces ressources individuelles ou collectives dans une logique de coopération qui est le plus souvent privilégiée, l'agriculture devient productrice d'une énergie durable. La capacité des territoires ruraux de produire de nouvelles formes d'énergie ne se limite pas à la présence de l'agriculture. La production d'énergie durable peut être motivée par la volonté des campagnes de satisfaire une autonomie locale et de valoriser des savoir-faire traditionnels (SCHEER, 2005).

Bien entendu ces nouvelles voies de développement offertes aux campagnes, ne sous-entendent pas que l'agriculture ne constitue pas l'avenir de ces territoires. Il est vrai que par l'économie présente d'autres acteurs comme les retraités, les touristes ou les navetteurs concourent au développement de ces espaces. De même, les acteurs industriels peuvent être au cœur du processus innovatif des campagnes. L'agriculture tient toujours un rôle central dans le développement local des campagnes. En tant qu'agent économique, les agriculteurs sont toujours producteurs de richesse. Plus encore, ils peuvent être acteurs du changement par de nouvelles manières de produire mais aussi en prolongeant et en diversifiant l'activité agricole. L'acteur agricole est ainsi souvent générateur d'innovation incrémentale pour le territoire.

Bibliographie

- AUBERT F., GEORGES-MARCELPOIL E., LARMAGNAC C., 2011. *Les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité : état des lieux et problématiques*. Territoires 2040 (3), DATAR, Paris.
- DAVEZIES L., 2003. *Un essai de typologie des formes du développement territorial en France*. Rapport à l'Institut Caisse des Dépôts pour le Recherche et à la Caisse des Dépôts, CÉil-Créteil-Université Paris XII Créteil, polygraphié 57 pages + annexes.
- DAVEZIES L., 2003. *La diversité du développement local dans les villes françaises*. Rapport à la Datar, CÉil-Créteil-Université Paris XII Créteil.
- DAVEZIES L., 2007. *Le rôle de la consommation des ménages dans le développement des territoires*. Rapport pour la Région Nord-Pas-de-Calais, Paris.
- DAVEZIES L., 2009. *L'économie locale résidentielle*. Géographie, économie, société 2009/1 (Vol. 11), p. 47-53.
- DAVEZIES L., 2010. *La crise et nos territoires : premiers impacts*. Rapport pour l'ADCF et l'Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche, Paris.
- FUJITA M., KRUGMAN P. et VENABLES A., 1999. *The Spatial Economy : Cities Regions and Interantional Trade*. Southern Economic Journal 213 (2).
- GUMUCHIAN H., PECQUEUR B. 2007. *La ressource territoriale*. Économica-Anthropos, 252 p.
- JENSEN J., KLETZER L., BERNSTEIN J., FEENSTRA R., 2005. *Tradables services : understanding the scope and impact of services offshoring*, Brookings Trade Forum : 75-133
- KRUGMAN, 1991. *Geography and trade*. The MIT Press.
- LARRASQUET J., 2012. *Crise, coopératives, innovation et territoire*. Projectics / Proyética / Projectique, 11-12,(2), 157-167.
- RUTLAND T., O'HAGANS S., 2007. *The growing localness of the canadian city, or, on the continued (ir)relevance of economic base theory*. Local Economy 22 (2), p 163-185.
- SCHEER H., 2005 (2007 pour la traduction française). *L'Autonomie Énergétique, une nouvelle politique pour les énergies renouvelables*. Actes Sud, 271 p.
- W.SOMBART, 1916. *Der moderne Kapitalismus*. München, Duncker und Humblot.
- TALANDIER M., 2013. *Redéfinir l'enjeu de l'économie présentielle et le rôle des femmes dans les économies locales*. Journal of Alpine Research 101 (1)
- VON THÜNEN, J. H., 1826. *Der Isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie oder Untersuchungen über den Einfluss, den die Getreidepreise, der Reichtum des Bodens und die Abgaben auf den Ackerbau ausüben*. Düsseldorf, Wissenschaft und Finanzen Gmh.
- WALRAS, L., 1874. *Éléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale*.